

## **Pour une révolution fiscale – Un impôt sur le revenu pour le 21<sup>ème</sup> siècle**

### **Annexes aux chapitres 1, 2 et 3 du livre**

Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez

[www.revolution-fiscale.fr](http://www.revolution-fiscale.fr)

Version 19 janvier 2011

Ces annexes donnent toutes les explications nécessaires sur l'ensemble des chiffres, tableaux et graphiques présentés dans les différents chapitres du livre, et précisent certains points techniques qui n'ont pu être pleinement traités dans le livre.

Ces annexes renvoient fréquemment aux programmes et fichiers du simulateur, qui constituent véritablement les documents de référence du site [www.revolution-fiscale.fr](http://www.revolution-fiscale.fr). Ces documents sont cependant d'un accès technique relativement difficile, et intéresseront principalement les chercheurs et étudiants spécialisés. Les présentes annexes ont été écrites pour permettre au plus grand nombre de s'orienter dans le reste de la documentation.

## **Annexe au chapitre 1**

### **Résidents vs nationaux**

**(chapitre 1, p.18)**

Toutes les données concernant les revenus, les patrimoines et les impôts présentées dans le livre se réfèrent aux personnes résidents sur le territoire français, quelle que soit leur nationalité. Par commodité de langage, on parlera parfois des revenus ou des impôts « des Français ». Mais en réalité il s'agit toujours des résidents et non des nationaux.

### **Tableau « Du PIB au revenu national (2010) »**

**(chapitre 1, p.19) (tableau T1-1).**

Les chiffres de ce tableau, de même que tous les chiffres de comptabilité nationale évoqués dans le livre, sont issus des [tableaux « Comptes nationaux »](#) (tableau CN1) présentés dans les [annexes techniques du simulateur](#) (voir annexe E1).

### **Patrimoine national**

**(chapitre 1, pp.21-22).**

Voir [tableaux « Comptes nationaux »](#) (tableaux CN18 et CN18p) présentés dans les [annexes techniques du simulateur](#) (voir annexe E1).

« Deux moitiés parfaitement égales » : voir tableau CN18 (9195 milliards pour patrimoine total, 4594 milliards (soit 50.0%) pour logements nets de dettes)

Note : Nous nous concentrons ici sur le patrimoine national privé (détenu par les personnes privées). Le patrimoine national public (patrimoine immobilier et financier de l'Etat, collectivités locales, etc. net des dettes publiques) est très légèrement positif : il représente actuellement l'équivalent d'environ 30%-40% du revenu national (130%-140% d'actifs vs 100% de dettes), soit moins de 10% du patrimoine national privé (550% du revenu national) ; voir [Piketty 2010](#), annexe A, tableau A13. En gros, en détenant l'équivalent de 100% du revenu national en dettes publiques, les agents privés détiennent ce que détient l'Etat (écoles, hôpitaux, bâtiments administratifs, participations financières etc.). La décomposition du patrimoine privé en une moitié « logements » et une moitié « entreprises » est donc une vision simplifiée des choses : en fait la moitié « entreprises » inclut également la valeur du capital public.

### **Tableau « La répartition des patrimoines en France (2010) »**

**(chapitre 1, p.25) (tableau T1-2).**

Cette répartition est issue du simulateur [www.revolution-fiscale.fr](http://www.revolution-fiscale.fr)

Les principales sources utilisées sont les comptes nationaux (pour le patrimoine total), les enquêtes patrimoine et les déclarations de revenus, de fortunes et de successions (pour la répartition des patrimoines par décile et centile).

Voir les [annexes techniques du simulateur](#) (en particulier annexe B) pour une description détaillée de ces sources et de la façon dont nous les avons combinées.

Voir les [tableaux de résultats](#) (en particulier tableaux STI9-STI11 pour les répartitions détaillées obtenues avec trois concepts différents de patrimoine ; les trois répartitions sont relativement proches ; nous présentons ici une répartition moyenne).

### Partage revenus du travail-revenus du capital : 75%-25%

Pour des données récentes, voir [tableaux « Comptes nationaux »](#) présentés dans les [annexes techniques du simulateur](#) (voir annexe E1).

Pour des séries historiques détaillées, annuelles depuis 1896, et décennales depuis 1820, voir [Piketty 2010](#), annexe A.

Une confusion peut venir du fait que l'on évoque souvent deux tiers pour le travail et un tiers pour capital, et non 75%-25%. Voici l'explication. D'une part, la répartition deux tiers-un tiers concerne en réalité le partage entre la masse salariale et les profits bruts des entreprises, c'est-à-dire avant déduction de la dépréciation du capital. Si l'on s'intéresse à la répartition du revenu national, donc après déduction de la dépréciation, alors on obtient un partage salaires-profits nets beaucoup plus proche de 80%-20% que de deux tiers-un tiers, et on observe des variations historiques importante autour de cette tendance. Par exemple, la part des profits était tombée à moins de 15% en France à l'issue de la période 1968-1983 (fortes hausses de salaires), avant de remonter et de retrouver depuis le début des années 1990 un niveau de l'ordre de 25%, voisin ou peut-être légèrement supérieur au niveau élevé observé dans les années 1950-1960. D'autre part, pour passer à la part complète du capital dans le revenu national, il faut ajouter les loyers, dont le niveau n'a cessé d'augmenter depuis le creux des années 1950. Toutes ces décompositions sont présentées dans [Piketty 2010](#), annexe A.

### **Tableau « La répartition des revenus en France (2010)»**

**(chapitre 1, p.33) (tableau T1-3).**

Cette répartition est issue du simulateur [www.revolution-fiscale.fr](http://www.revolution-fiscale.fr)

Les principales sources utilisées sont les comptes nationaux (pour le revenu total), et les déclarations de revenus (pour la répartition des revenus par décile et centile).

Voir les [annexes techniques du simulateur](#) (en particulier annexe B) pour une description détaillée de ces sources et de la façon dont nous les avons combinées.

Voir les [tableaux de résultats](#) (en particulier tableaux STI3-STI8 pour les répartitions détaillées obtenues avec différents champs de population ; nous présentons ici une répartition moyenne correspondant à une tentative d'estimation de la répartition des revenus permanents : nous avons appliqué à la population totale des 18 ans et plus la répartition par fractiles en % observée pour les 18-65 ans travaillant à plein temps ; cela revient à supposer qu'au cours d'une vie chacun passe une même fraction de son temps sans emploi ; cela conduit clairement à sur-estimer les plus bas revenus et donc à sous-estimer l'inégalité ; inversement, l'inégalité instantanée au sein de la population totale des 18 ans et plus sous-estime les plus bas revenus et sur-estime l'inégalité : les personnes à revenu nul ne passent par leur vie avec un revenu nul).

### **Tableau « Du revenu national au revenu disponible »**

**(chapitre 1, p.40) (tableau T1-4).**

Voir [tableaux « Comptes nationaux »](#) (tableaux CN1 à CN4) présentés dans les [annexes techniques du simulateur](#) (voir annexe E1).

Voir formules excel sur le [tableau T1-4 en format excel](#)

### **Tableau « Les prélèvements obligatoires en France (2010) »**

**(chapitre 1, p.43) (tableau T1-5)**

Voir [tableaux « Comptes nationaux »](#) (tableaux CN1 à CN5) présentés dans les [annexes techniques du simulateur](#) (voir annexe E1).

Voir formules excel sur le [tableau T1-5 en format excel](#)

Tous les chiffres se réfèrent aux recettes encaissées au cours de l'année 2010 (au sens des comptes nationaux), à l'exception des recettes de l'IRPP, pour lesquelles nous donnons les recettes prévues pour l'année 2011 (portant sur l'imposition des revenus de l'année 2010), soit 51.6 milliards au lieu 47.4 milliards (voir tableau CN9). C'est pourquoi le total de prélèvements obligatoires indiqués sur le tableau 1-5 est de 816.6 milliards et non de 812.2 milliards (voir tableau CN9). A noter également que nous avons inclus les recettes du prélèvement libératoire avec les recettes de la CSG-CRDS ( $89.1+4.8=93.9$  milliards ; voir formules excel).

Sur les questions de définition des prélèvements obligatoires et les options prises ici, voir [annexes techniques du simulateur](#) (voir annexe E1)

### **Graphiques « Un système fiscal faiblement progressif... »**

**(chapitre 1, pp.50-51) (graphiques G1-1 & G1-2).**

Ces graphiques sont issus du simulateur [www.revolution-fiscale.fr](http://www.revolution-fiscale.fr)

Voir les [annexes techniques du simulateur](#) pour une description détaillée de nos sources et de nos méthodes

Voir les [tableaux de résultats](#) (en particulier tableaux STI5-STI6 pour les résultats détaillés d'où sont issus les graphiques G1-1 & G1-2).

Voir formules excel sur les [graphiques G1-1 & G1-2 en format excel](#)

## Annexe au chapitre 2

### Graphique « Les revenus du capital manquent à l'appel »

(chapitre 2, p.71) (graphique G2-1).

Voir [tableaux « Comptes nationaux »](#) (tableaux CN14 à CN17) et [« Données fiscales »](#) (tableau CSG1) présentés dans les [annexes techniques du simulateur](#) (voir annexes E1 et E2).

Voir formules dans le [graphique G2-1 en format excel](#)

### Graphique « La lente agonie de l'impôt progressif sur le revenu »

(chapitre 2, p.77) (graphique G2-2).

Calculs des auteurs à partir des séries de recettes fiscales : voir formules dans le [graphique G2-2 en format excel](#)

### Tableau « Barème du nouvel impôt sur le revenu »

(chapitre 2, p.79) (tableau T2-1)

Le barème présenté ici est illustratif et n'a pas vocation à être adopté tel quel. Il a été déterminé avec des chiffres simples à des fins pédagogiques. L'objectif minimal était de modifier le moins possible le profil actuel des taux effectifs, tout en rétablissant la progressivité au sein du décile supérieur. La version complète est dans le [fichier Barèmes](#), sur lequel nous avons également reporté les taux marginaux correspondants. On notera que le taux marginal n'est que de 50.0% entre 10 000€ et 25 000€ de revenu mensuel, puis passe brutalement à 66.7% de 25 000€ à 40 000€. Il serait évidemment possible de lisser cette courbe. Cependant cela conduirait au niveau de 25 000€ à une bosse sur les taux effectifs d'imposition exprimés en % du

revenu économique, car le ratio (revenu fiscal)/(revenu économique) baisse fortement dans cette zone de revenu. Pour rétablir totalement la progressivité il faudrait prendre des mesures d'assiette. Par ailleurs la densité était sensiblement plus élevée sur 10 000€-25 000€ que sur 25 000€-40 000€, ce profil des taux marginaux peut se justifier.

### **Graphiques « Rétablir la progressivité... »**

**(chapitre 2, pp.90-91) (graphiques G2-3 & G2-4)**

Ces graphiques sont issus du simulateur [www.revolution-fiscale.fr](http://www.revolution-fiscale.fr)

Voir les [annexes techniques du simulateur](#) pour une description détaillée de nos sources et de nos méthodes

Voir les [tableaux de résultats](#) (en particulier tableaux STI5-STI6 pour les résultats détaillés d'où sont issus les graphiques G2-3 & G2-4).

Voir formules excel sur les [graphiques G2-3 & G2-4 en format excel](#)

### **Tableau « Un barème pour la droite, un barème pour la gauche »**

**(chapitre 2, p.95) (tableau T2-2).**

Les barèmes détaillés sont présentés sur [www.revolution-fiscale.fr](http://www.revolution-fiscale.fr) dans la rubrique [« simuler nouvel IR »](#)

### **Estimation des réactions comportementales à la réforme proposée**

Voir [annexes techniques du simulateur](#) (annexe C10)



### **Annexe au chapitre 3**

#### **Graphique « L'injustice du système actuel de transfert par enfant »**

**(chapitre 3, p.104) (graphique G3-1).**

Voir [tableaux de résultats](#) (tableaux Enfants) et [annexes techniques du simulateur](#) (annexe C9)

#### **Graphique « Le profil actuel des différents types de cotisations sociales »**

**(chapitre 3, p.120) (graphique G3-2).**

Ces graphiques sont issus du simulateur [www.revolution-fiscale.fr](http://www.revolution-fiscale.fr)

Voir les [annexes techniques du simulateur](#) pour une description détaillée de nos sources et de nos méthodes

Voir les [tableaux de résultats](#) (en particulier tableaux STI5-STI6) pour les résultats détaillés d'où sont issus le graphique G3-2

Voir formules excel sur les [graphique G3-2 en format excel](#)